



L'Europe obligée d'avancer par la pandémie

Les médias ont relaté le suspense du sommet européen : quatre jours et quatre nuits pour que les Vingt-Sept aboutissent à « l'accord historique » du 21 juillet. Ils ont été beaucoup plus discrets sur le rôle du Parlement européen. Fidèle à la tradition de l'atelier politique qui organise depuis des décennies des week-ends pour faire connaître le travail des députés européens et le fonctionnement des institutions européennes, voici quelques repères.

La relance de l'économie ébranlée par la COVID dépend de **deux sources de financement**. Une ordinaire, le budget, une extraordinaire, le plan de relance.

- **le budget** : A l'origine, le budget européen était conçu pour être alimenté entièrement par des « ressources propres », dont les contributions des États, fondées sur leur RNB¹ ; celles-ci représentaient en 2019 72 % du budget. Cela entretient une logique de « juste retour » - « j'ai donné tant donc je dois recevoir autant » - qui entraîne des négociations sans fin. C'est un problème, car le budget est voté à l'unanimité par le Conseil, après consultation du Parlement. Pour limiter ces blocages, il est de plus en plus demandé que de nouvelles ressources communes viennent s'ajouter à celles qui alimentaient en 2019 28 % du budget (TVA et droits de douane). Ce qui permettrait aussi une augmentation du budget, trop modeste (1 % du PIB européen.)

L'enveloppe budgétaire est prévue pour sept ans dans le cadre financier pluriannuel (**CFP**). Le montant proposé en mai 2020 par la Commission était de 1100 milliards d'euros². Le Parlement joue un rôle important dans l'élaboration du budget européen. Son consentement à la majorité absolue est indispensable, en tant qu'autorité budgétaire. Les députés européens sont par ailleurs co-législateurs, avec le Conseil, pour les textes encadrant les programmes sectoriels. Ils peuvent donc chercher à étoffer, au moins à la marge, plusieurs enveloppes budgétaires

- **le fonds spécial** pour *Réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération*, le Plan de relance, a été proposé le 27 mai 2020 par la Commission à la demande des États et du Parlement européen. Les discussions ont porté sur son montant, son mode financement et les modalités de l'aide aux États : (subventions ou prêts). Le Parlement n'a pas le droit d'amender le projet qui relève du seul Conseil européen soumis à la règle « un pays, une voix », les décisions devant être prises à l'unanimité.

Quel rôle ont joué et pourront jouer les différents acteurs ?

Les États

¹Revenu national brut

²Il a été réduit à 1074 milliards par le Conseil du 21 juillet.(voir ci-dessous)

Incapables de s'entendre au sommet du 26 mars, ils chargent cependant le président du Conseil européen Charles Michel et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen de commencer à travailler sur une feuille de route pour un plan de relance. Lors des différentes réunions d'avril qui se font en ligne, les États restent divisés, en particulier sur les coronabounds. Mais ils mettent quand même en place un filet de sécurité pour les travailleurs via le nouvel instrument de la Commission européenne, SURE. On décide aussi d'abandonner (au moins provisoirement) les critères de 3 % de déficit et de 60 % de dette. La Commission est chargée de faire une proposition pour la mise en œuvre d'un fonds de relance.

Le couple franco-allemand propose le 18 mai un plan de relance de 500 milliards d'euros financés par un emprunt commun. « Le plus grand défi dans l'histoire de l'Union Européenne », telle fut la justification donnée par Angela Merkel pour expliquer un de ses revirements soudains dont elle a le secret. Jusqu'alors opposée à toute mutualisation de la dette et à des transferts financiers massifs entre les Vingt-Sept, elle a changé d'avis. Emmanuel Macron, depuis son arrivée au pouvoir n'a eu de cesse de lui rappeler sa responsabilité européenne. Dès son discours de la Sorbonne il a demandé un budget européen plus conséquent financé par d'autres moyens que les contributions des États. Les 4 frugaux, entraînés par les Pays-Bas, ne veulent pas trop aider les États du Sud, mal gérés selon eux et sont allergiques à l'emprunt. Ils ont fini par accepter le Plan de relance, en diminuant la part des subventions au profit des prêts qu'il faudra rembourser. Ils ont aussi rogné sur le montant du CFP et réclamé, ainsi que l'Allemagne, des rabais sur leur contribution au budget (7,6 milliards d'euros par an, soit un total de 53,2 milliards d'euros sur sept ans)

Des États d'Europe centrale et orientale refusent que l'Union conditionne les aides qu'elle leur apporte au respect de l'état de droit.

La Commission :

Elle brille par son absence pendant les premières semaines de la Covid, paralysée car les politiques de santé sont du ressort de chaque Etat. Elle ne parvient pas à s'opposer aux fermetures de frontières. La Hongrie, l'Allemagne, les pays scandinaves regardent l'Italie sombrer sans se sentir concernés. Mais elle se met au travail pour préparer un plan de relance et elle propose l'émission de coronabounds

Elle présente le 27 mai 2020 son plan de relance de 750 milliards d'euros financé par un emprunt. Pour la première fois, la Commission va s'endetter et utiliser l'argent emprunté pour aider les pays qui en auront le plus besoin à relancer leur économie. C'est une avancée majeure vers l'intégration européenne car il y a mutualisation des dettes. 500 milliards d'euros seront octroyés aux États membres sous forme de subventions, et 250 milliards d'euros sous forme de prêts à des conditions favorables.

Le Parlement européen

Il ne pouvait plus se réunir en plénière à Strasbourg à cause du confinement. Mais il quand même voté le 17 avril une résolution pour une *Action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de Covid 19 et ses conséquences*

La résolution du 15 mai porte sur *le nouveau cadre financier pluriannuel, les ressources propres et le plan de relance*. Il faut un CFP fort pour la relance de l'UE et pour l'avenir, ainsi qu'un plan de relance de 2000 milliards d'euros. Représentant les citoyens européens, les députés européens souhaitent contourner les blocages entre États en augmentant le budget de l'Union avec de nouvelles ressources propres : assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés, taxe sur les services numériques, taxe sur les transactions financières, recettes provenant du système d'échange de quotas d'émission, contribution liée aux plastiques et mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières. Quand la Commission présente son plan de relance le 27 mai, le Parlement salue ses avancées, mais relève les questions qui restent en suspens, notamment les

modalités de répartition du fonds et le rôle qui sera donné au Parlement européen, seule instance de l'Union élue au suffrage universel direct. L'utilisation du fonds doit être faite de façon transparente et démocratique. Et il faut désormais aller plus loin, particulièrement sur le volume et les engagements pour le climat, la biodiversité et l'état de droit.

Après le Conseil européen du 17 au 21 juillet, le Parlement réuni en plénière extraordinaire le 23 juillet a minimisé la portée historique de la décision prise par le Conseil et dénoncé l'égoïsme des états :

1) Dans le plan de relance de 750 milliards, la part des prêts a augmenté (360 milliards au lieu de 250) au détriment des subventions (390 milliards au lieu de 500).

2) Le budget du CFP est diminué (1074 milliards au lieu de 1100) : de nombreux programmes communautaires en pâtissent alors que le Parlement demandait des enveloppes plus importantes pour faire face à la crise générée par la pandémie : santé, recherche, coopération et aide humanitaire, stimulation de l'investissement privé, développement rural, mais aussi défense, Erasmus. Les dégâts sont particulièrement redoutables pour la nécessaire transition écologique, alors que le Green Deal avait marqué les débuts de la mandature. Le nouveau Fonds pour une transition juste destiné à accompagner socialement la transition énergétique dans le cadre du Pacte vert européen est passé de 40 à 17,5 milliards. Quant à la Facilité d'investissement stratégique, qui devait notamment stimuler des investissements dans les énergies nouvelles, cet instrument disparaît complètement.³Le CFP est aussi rogné par les rabais à nouveau consentis à cinq états, et les cadeaux faits à la Belgique et aux Pays-Bas qui gardent pour eux une bonne partie des droits de douane des ports d'Anvers et Amsterdam.

3) Par ailleurs, la question des nouvelles ressources propres n'avance pas, à part la contribution plastique.

Le Parlement aura donc fort à faire à la rentrée quand il débattera du budget qu'il doit approuver à la majorité absolue. Il devra aussi être vigilant sur l'attribution des fonds du plan de relance aux États qui devront respecter l'état de droit pour en bénéficier.

Autre événement européen à suivre cet automne : la conférence sur l'avenir de l'Europe qui devait être inaugurée le 9 mai 2020, à l'occasion de la Journée de l'Europe, et s'étaler sur deux ans. Elle a été différée pour cause de covid. C'est un projet annoncé par la présidente Ursula von der Leyen dans ses orientations politiques auquel le Conseil et le Parlement se sont associés. Son but est de donner aux Européens la possibilité de peser davantage sur l'action de l'Union et la manière dont elle travaille pour eux. La conférence se fondera sur des actions menées par le passé ; parmi elles, nous espérons qu'il sera tenu compte des Consultations citoyennes auxquelles plusieurs d'entre nous ont participé en 2018

Claire Papy
Atelier fédéral politique de Lvn, personalistes et citoyens
19/08/2020

³https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/07/PB_200727_Un-accord-historique_Maillard_FR-3.pdf